



Panne chaudière 3 mois après achat appartement

Par **Magman**, le **29/04/2011** à **15:23**

Bonjour,

Notre chaudière est tombée en panne moins de 3 mois après l'achat de notre appartement, nous avons dû la changer. Je ne pense pas qu'il y ait de recours (vice caché ou chose comme ça) mais sommes-nous en droit de demander à l'ancien propriétaire les dernières factures d'entretien pour vérifier que la panne n'est pas due à une négligence de sa part. Si c'est le cas, que pouvons-nous faire ?

Merci d'avance

Par **fra**, le **29/04/2011** à **16:29**

Bonjour,

Bien que demeurant dans un appartement, vous semblez disposer d'une chaudière individuelle, vraisemblablement, au gaz.

[fluo]La question de l'entretien de la chaudière aurait dû faire l'objet d'une discussion avant la signature de votre acquisition.[/fluo]

Vous pouvez, toujours, demander à votre vendeur les factures d'entretien mais il n'a nullement l'obligation d'en tenir compte.

Quel âge avait cette chaudière ?

Par **Magman**, le **29/04/2011** à **17:26**

Il s'agit d'une chaudière uniquement pour l'eau chaude, elle avait une bonne dizaine d'années, son âge ne nous avait pas été caché. Nous aurions en effet dû penser à demander les factures d'entretien au moment de la signature pour nous prémunir en cas de problème.

Par **fra**, le **29/04/2011** à **17:45**

Dix années est un court délai pour remplacer une chaudière, même seulement productrice

d'eau chaude.

Il aurait, surtout, fallu que la discussion de l'entretien soit diligentée par les intermédiaires qui sont intervenus à la vente.